

# Formation continue 2021

JCA du 8 octobre 2021

Dominique Ferrand Dimitra Arend

Welcome · Bienvenue · Willkommen





# PARTICIPATION À LA FORMATION CONTINUE



# Sur un total de 124 questionnaires envoyés

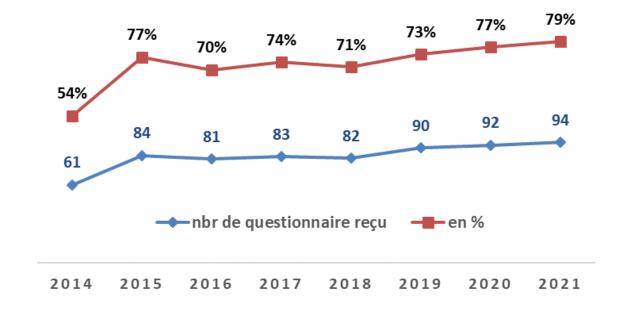
- G taux de participation 2021 ≈ 79% ♦





# PARTICIPATION A LA FORMATION CONTINUE DEPUIS 2014



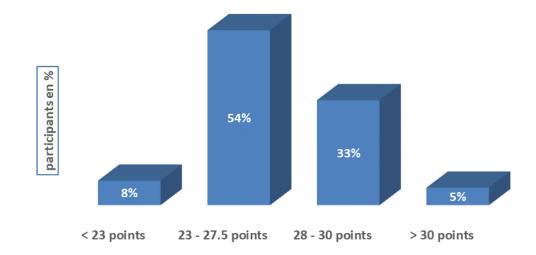






# PARTIE I « LE SYSTÈME OLAS » - RESULTATS OBTENUS MAX. 31 POINTS



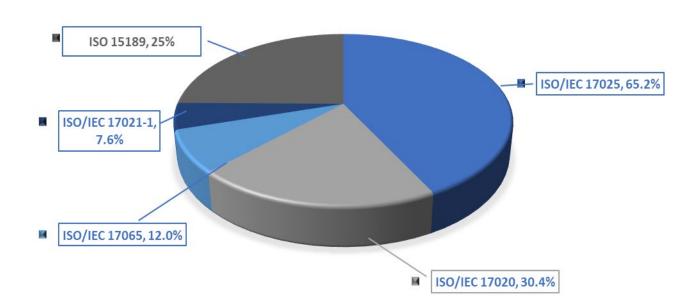






# PARTICIPATION PAR NORME DE QUALIFICATION 2021









PARTIE I « LE SYSTÈME OLAS »

LA P002 – RÉALISATION DES AUDITS ET DÉFINITIONS



■ Le renouvellement de l'accréditation prend toujours effet à la date de prise de décision par OLAS.

FAUX! Pas toujours – p.ex. le renouvellement de l'accréditation prend effet à la date d'expiration du certificat d'accréditation précédent.





PARTIE I « LE SYSTÈME OLAS »

LA P003 – PROCESSUS DÉCISIONNEL



 Avant tout octroi, extension, maintien, renouvellement ou levée d'une suspension d'une accréditation, toute non-conformité majeure doit être levée.

**VRAI!** 

 En cas d'un désaccord sur la décision de l'OLAS, l'OEC peut faire appel à un médiateur.

VRAI! → Loi du 22 août 2003 instituant un Médiateur.





PARTIE I « LE SYSTÈME OLAS »
PROCÉDURE P004 – QUALIFICATION DES AUDITEURS/EXPERTS



Si un auditeur ou un expert est noté « insuffisant » pour un ou plusieurs des critères des formulaires d'appréciation/d'évaluation (F009, F010, F011A, F011B, F011C), l'OLAS traite ce résultat comme une plainte à son encontre.

VRAI! Application de la procédure « *P006 – Traitement des plaintes et des appels* ».





# PARTIE I « LE SYSTÈME OLAS » LE RAPPORT D'AUDIT



 Organisation de l'audit : Le responsable d'équipe est responsable de la transmission du rapport final à l'OEC.

FAUX! C'est l'OLAS.

 Faut-il décrire le risque sur la fiabilité des résultats pour une remarque ou non-conformité.

NON! Car il ne doit pas être de risque sur la fiabilité des résultats ou décisions pour une remarque ou d'une non-conformité.

La norme ILNAS 107:2020 (→Sécurité de l'information dans le cadre d'accréditation) est d'application obligatoire pour les laboratoires.
FAUX! C'est un guide.





PARTIE I « LE SYSTÈME OLAS »
LES ANNEXES



• Une indemnité de repas forfaitaire peut être facturée à l'OLAS (30 €par demi-journée d'audit). Une pièce justificative n'est pas nécessaire dans ce cas.

VRAI! Il faut juste indiquer le nombre total d'indemnités sur la facture (30€ par demi-journée d'audit) – <u>SANS</u> pièces justificatives (→ cf. nouveau barème tarifaire OLAS).





PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »

#### RAPPEL DES DEFINITIONS



Remarque: concerne une disposition devant être davantage formalisée ou précisée.

Non-conformité: lacune décelée dans l'organisation du laboratoire ou de l'organisme résultant d'une exigence du référentiel non traitée ou traitée partiellement, mais n'ayant pas d'incidence directe sur la fiabilité des résultats ou décisions.

Non-conformité majeure : lacune importante décelée dans l'organisation du laboratoire ou de l'organisme présentant un risque sérieux pour la fiabilité des résultats ou décision.





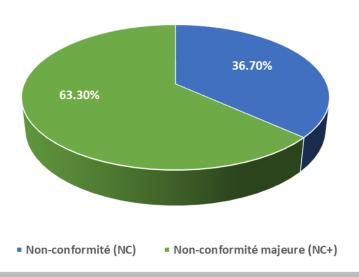
PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »
A) LABORATOIRES D'ESSAIS ET D'ÉTALONNAGES – ISO/IEC 17025:2017

En comparant le bon de commande XY et le rapport de calibration YZ correspondant, on s'aperçoit que :

- 1) Le laboratoire n'a pas demandé ce dont il a besoin pour la bonne réalisation de ses essais : en effet l'équipement concerné est utilisée pour mesurer 0,1ml et la demande de calibration ne commence qu'à partir de 0,5ml ;
- 2) Le laboratoire ne s'est pas aperçu que le laboratoire d'étalonnage n'a pas effectué les étalonnages demandés, mais seulement un étalonnage standard à partir de 2,5ml, ce qui est largement insuffisant.



Position OLAS: C'est plutôt une <u>non-conformité majeure</u> aux exigences (NC+) – §§ 6.4.5 et § 6.6.1







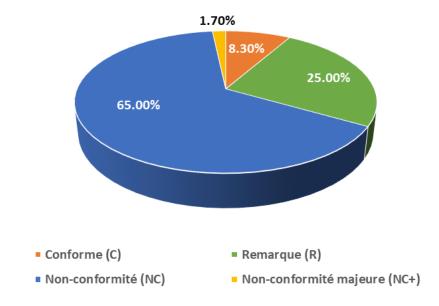
PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »
A) LABORATOIRES D'ESSAIS ET D'ÉTALONNAGES – ISO/IEC 17025:2017

L'organisme peut être amené à diffuser des informations confidentielles à des tiers dans le cadre d'engagements contractuels (auditeurs OLAS, audit interne externalisé), il n'avise pas ses clients.

Client non informé, risque d'insatisfaction.



#### Position OLAS: C'est plutôt une remarque (R) aux exigences - § 4.2.2







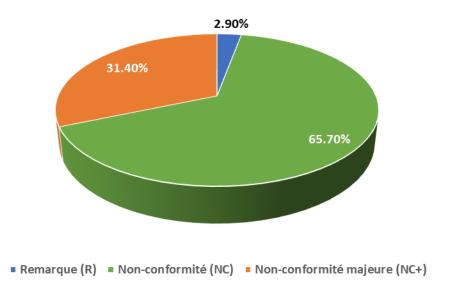
PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »
B) LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES – ISO 15189:2012

Les dernières versions des notices techniques des réactifs cholestérol et triglycérides ne sont pas identifiées ni formellement revues et approuvées.

Il n'est pas garanti que le personnel connaisse les dernières versions applicables des notices techniques.



#### Position OLAS: C'est plutôt une non-conformité (NC) - § 4.3 a)







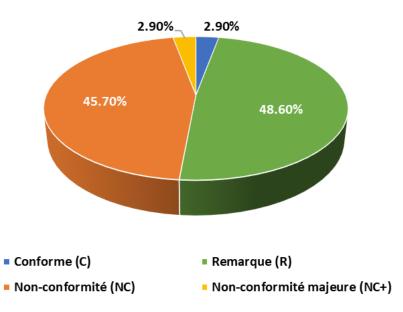
PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »
B) LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES – ISO 15189:2012

Les modalités de suivi des versions logiciels, ainsi que de leurs validations ne sont pas documentées.

Pas de conséquence constatée, les éléments relatifs au logiciel Cobas XY ont été retrouvés.



#### Position OLAS: C'est plutôt une remarque - § 5.10.3





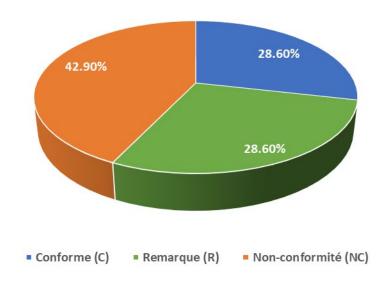


PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES » C) ORGANISMES D'INSPECTION – ISO/IEC 17020:2012

Les règles d'utilisation de certains équipements de contrôles visuels indirects (endoscopes, miroirs) ne prennent pas en compte l'acuité visuelle du personnel qui les utilise.

Position OLAS: C'est plutôt une remarques (R) - § 6.2.2







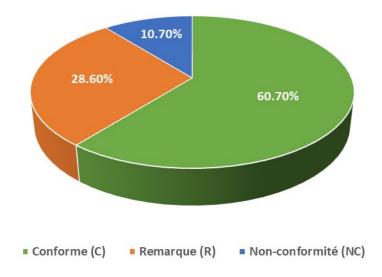


PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES » C) ORGANISMES D'INSPECTION – ISO/IEC 17020:2012

L'OEC dispose d'une documentation suffisante qui règle la gestion des équipements. L'OEC n'a pas définit un responsable pour la gestion de équipements.



#### Position OLAS : C'est plutôt conforme.





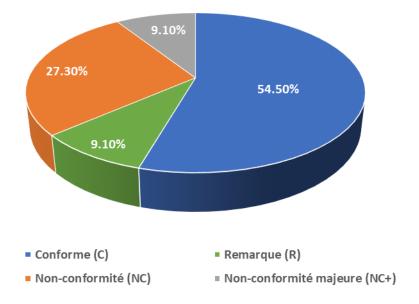


PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »
D) ORGANISMES DE CERTIFICATION DE PRODUITS – ISO/IEC 17065:2012

La documentation concernant le dispositif d'impartialité ne prévoit pas les modalités de vote.



#### Position OLAS: C'est plutôt une remarque (R) - § 5.2.2





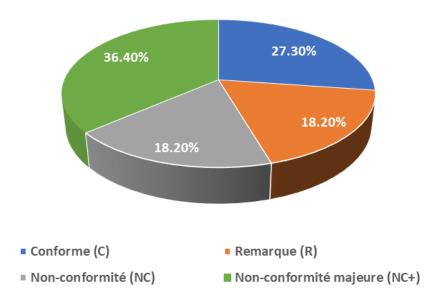


PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »
D) ORGANISMES DE CERTIFICATION DE PRODUITS – ISO/IEC 17065:2012

Un programme de certification de produits prévoit des essais sur le produit à certifier. L'OEC effectue ces essais avec ses ressources et personnel interne. Il ne prend pas en compte les incertitudes de mesures lorsqu'il réalise ses essais.



#### Position OLAS: C'est plutôt une non-conformité majeure (NC+) - § 6.2.1





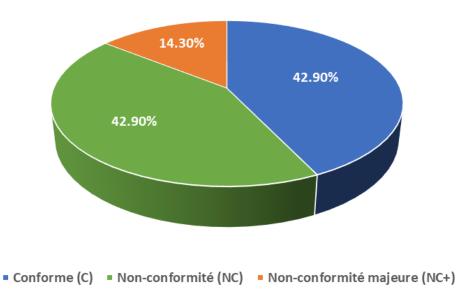


PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »
D) ORGANISMES DE CERTIFICATION DE SYSTÈMES – ISO/IEC 17021-1:2015

Dans le cadre de l'audit initial d'un de ses clients, l'OEC a planifié la réalisation de l'étape 1. Le résultat de l'analyse des constats recueillis durant cet audit ne sont pas repris dans les conclusions de l'audit.



#### Position OLAS: C'est plutôt une non-conformité (NC) - § 9.3.1.4





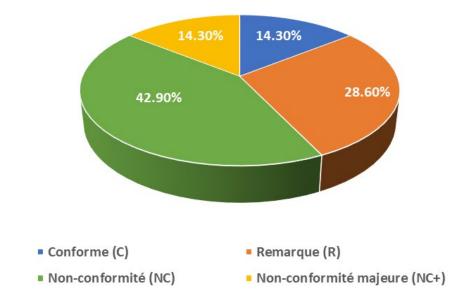


PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »
D) ORGANISMES DE CERTIFICATION DE SYSTÈMES – ISO/IEC 17021-1:2015

L'OEC n'a pas défini de fréquence spécifique, adaptée à ses besoins, pour réaliser l'évaluation des performance de ses auditeurs et experts.



#### Position OLAS: C'est plutôt une non-conformité (NC) - § 7.2.11





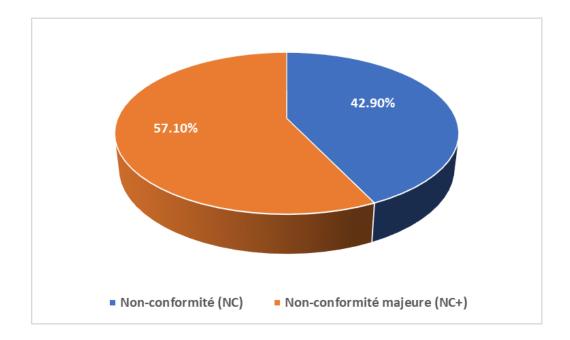


PARTIE II « EVALUATION DES SITUATIONS OBSERVÉES »
D) ORGANISMES DE CERTIFICATION DE SYSTÈMES – ISO/IEC 17021-1:2015

Lors de la reprise d'une certification l'OEC n'a pas pu démontrer que les plaintes éventuelles, ainsi que les actions correctives prises avant le transfert par le client, ont été mises à sa disposition et revues.



#### Position OLAS: C'est plutôt une remarque (R) - §9.5.3.3 + IAF MD2 §2.2.4 (VI)







#### OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCRÉDITATION ET DE SURVEILLANCE (OLAS)

Southlane Tower I · 1, avenue du Swing · L-4367 Belvaux Tel. : (+352) 24 77 43 -60 · Fax : (+352) 24 79 43 -60

E-mail: olas@ilnas.etat.lu

www.portail-qualite.lu

